



## Assuntina Pauselli

administratrice ad hoc

# Une mission, avec un grand M

**Chargé de représenter l'enfant et d'exercer ses droits le temps d'une procédure civile, pénale ou administrative lorsque ses parents sont absents ou "défaillants", l'administrateur ad hoc est souvent méconnu alors qu'il est un maillon très important du bon déroulement de la justice des mineurs. Une fonction qui, en l'absence d'une formation diplômante existante, est remplie par des personnes aux profils et compétences très différentes, qu'elles soient professionnelles ou bénévoles. Rencontre avec l'une d'entre elles, Assuntina Pauselli, par ailleurs chef de service de l'association Actes Pélican à Nice.**

été animée par la défense des plus vulnérables. Ce qui m'intéresse, c'est de porter la parole de ces mineurs fragiles, être dans la relation d'aide et de soutien pour les protéger et faire qu'ils soient reconnus en qualité de victimes. Par ailleurs, la défense de la vérité par la loi me plaît".

### Défendre l'intérêt de l'enfant, envers et contre tout

Mettre en confiance l'enfant, c'est donc là la première mission subtile que doit réussir l'AAH. "Durant le premier entretien mené avec l'enfant, en présence de la famille, l'important est de montrer qu'on est à son entière disposition. On n'est pas là pour faire un interrogatoire. On ne le questionne pas sur les faits. On est là pour communiquer avec lui, être à son écoute, manifester de l'empathie". Un travail qui demande du surmésure, et qui requiert de la patience ainsi qu'un investissement personnel très important car Assuntina Pauselli le reconnaît, "c'est au fil des échanges que la confiance s'installe". Et de citer l'exemple d'une première rencontre qui s'est mal passée avec une jeune fille, abusée sexuellement et qui était très réactionnelle par rapport à l'autorité : "Dès notre premier entretien, elle a réagi violemment et s'est échappée. J'ai eu très

**U**ne mission plus qu'un métier. C'est ainsi qu'Assuntina Pauselli décrit le rôle d'administrateur ad hoc (AAH) qu'elle exerce depuis 2003.

"Mon rôle est de représenter les droits et intérêts du mineur le temps d'une procédure civile, administrative ou pénale lorsqu'il ne peut compter sur ses parents parce qu'ils sont absents ou qu'ils sont dans un conflit d'intérêt", explique-t-elle. "Je suis désignée par un magistrat, je me constitue ensuite partie civile par l'intermédiaire de l'avocat que je choisis pour défendre les intérêts de l'enfant. Puis, j'évalue le préjudice et peux demander des dommages et intérêts".

Une fonction "aux missions émotionnellement fortes et complexes" qui requiert

des compétences juridiques, un sens aigu du relationnel et une capacité à gérer des situations complexes. Dans ce domaine, Assuntina Pauselli n'improvise pas. C'est à une professionnelle chevronnée que nous avons affaire. Détentrice d'une maîtrise de psychologie clinique, d'un DESS de psychologie sociale et psychologie du travail, elle a complété son parcours pluridisciplinaire par une "formation sur les filiations". Et après avoir travaillé dans la gestion, puis dans l'insertion des personnes allocataires du RMI au sein même de la Fondation Actes, elle y a ensuite rejoint le service d'administrateurs ad hoc. Une fonction multi-facettes qui se trouve au carrefour du social, du juridique et du psychologique. Mais qui n'exclut pas l'humain, bien au contraire. "J'ai toujours

peur. Mais petit à petit, notre relation a pu s'installer et grâce au travail fait en partenariat avec les équipes éducatives, nous avons fait du bon travail". Et d'ajouter, non sans une pointe de satisfaction : "Même après le procès, une fois qu'elle est devenue majeure, elle est revenue me voir à plusieurs reprises". Un exemple parmi tant d'autres, qui illustre bien par ailleurs la nécessité de travailler main dans la main avec l'ensemble des partenaires concernés. "On prend contact avec les travailleurs sociaux de l'Ase pour connaître le système familial. La concertation avec l'avocat est omniprésente tout au long de la procédure et il est très important de travailler main dans la main avec le substitut du Procureur ou le juge, tout en restant à bonne distance", raconte-t-elle.

Savoir se positionner par rapport aux parents, quand ils sont présents, requiert, là encore beaucoup de finesse. "Tout au long de la procédure, nous essayons, autant que faire se peut, d'associer les parents, ce qui met en confiance les mineurs. La plupart du temps, les familles se sentent disqualifiées, souvent dépossédées car on se substitue à leur autorité. Il faut alors être capable d'expliquer notre rôle, de comprendre leur rejet, de les apprivoiser. Mais il faut savoir aussi les mettre à l'écart quand cela est nécessaire, quitte à suggérer le retrait de l'autorité parentale". Car ce qui compte avant tout, c'est bien de défendre l'intérêt de l'enfant, même si celui-ci diffère de celui des parents. Ce qui est plus délicat dans les cas de violence des parents sur le mineur, et dans les affaires d'inceste. "Faire que le parent coupable soit incarcéré n'est pas forcément dans l'intérêt du mineur. La décision peut causer une grande souffrance pour le mineur qui peut être mis au ban de la famille ou être tenu responsable des difficultés financières de celle-ci, lorsqu'il y a des dommages et intérêts à payer par exemple. En somme, on doit protéger l'enfant psychologiquement tout en veillant à ne pas commettre une faute dans la procédure". Des situations délicates qui peuvent parfois générer un sentiment d'impuissance :

"Lorsque le mineur revient sur ces déclarations sous la pression familiale, on a peu de moyens d'action et d'intervention ! Dans ce cas-là, la seule chose qu'on puisse faire, c'est d'essayer de travailler avec les travailleurs sociaux et au moins proposer un suivi psychologique de l'enfant concerné".

### **Ensemble, c'est tout**

Des situations délicates portées collectivement par une équipe pluridisciplinaire que dirige par ailleurs Assuntina Pauselli. "L'un des points forts du service est la corrélation entre le suivi individuel de la mission et une analyse collective de chaque situation", explique-t-elle. En effet, à côté des trois travailleurs sociaux qui assurent les fonctions d'AAH, le service est composé d'une secrétaire, d'une psychologue chargée d'accompagner les mineurs et les familles, et de soutenir l'équipe des professionnels dans la compréhension des situations, ainsi que d'un chargé de gestion juridique et financière qui apporte un conseil juridique à toute l'équipe. Ce dernier assure également la gestion des fonds relevant des dommages et intérêts, des successions et de la gestion de biens. "Toutes les situations sont discutées en équipe lors des réunions hebdomadaires. Il y a une forte mobilisation de l'ensemble de l'équipe et cette concertation permet de croiser les regards, indispensables à une meilleure compréhension de chaque situation unique". Une structure professionnaliste qui existe grâce à la contribution financière du conseil général des Alpes-Maritimes, sans que cette professionnalisation n'aurait pas été permise. "Nous sommes privilégiés. La majorité des AAH souffre d'un manque de valorisation et bénéficie simplement des faibles indemnités versées par le ministère de la Justice (voir BPE n°25-26). Or, des moyens humains et financiers à la hauteur des enjeux sont nécessaires pour défendre au mieux l'intérêt de l'enfant !", conclut-elle, en qualité de vice-présidente de la fédération nationale des administrateurs ad hoc (Fenaah).

**Aude Costa**

## **EN BREF**

### **NOUVELLE PRÉSIDENTE AU GIP ENFANCE EN DANGER**

Hermeline Malherbe, présidente socialiste du conseil général des Pyrénées-Orientales succède à Patricia Adam, députée PS du Finistère, comme présidente du groupement d'intérêt public (GIP) Enfance en danger. Sabine Fourcade, directrice générale de la cohésion sociale et Martine Brousse, déléguée générale et cofondatrice de la Voix de l'enfant sont, quant à elles, nommées vice-présidentes.

### **UN PUZZLE POUR LE DROIT DES FRÈRES ET SŒURS À GRANDIR ENSEMBLE**

Le 19 novembre, veille de la journée internationale des droits de l'enfant, neuf mineurs placés chez SOS Villages d'enfants ont dévoilé un puzzle géant représentant une fratrie. Objectif : alerter l'opinion publique et sensibiliser les autorités en rappelant que "lors d'un placement pour difficultés familiales graves, frères et sœurs ont un besoin absolu de grandir sous le même toit". Car, comme pour un puzzle, chaque pièce est indispensable et assure la solidité de l'ensemble.

### **UNE BIEN TRISTE VISION DE LA JEUNESSE**

Les Français portent un regard compatissant mais critique sur la jeunesse. En effet, selon le sondage Ipsos portant sur "La fracture générationnelle", 81% des personnes interrogées estiment qu'il est difficile d'être jeune aujourd'hui et 71% pense que la situation s'est détériorée par rapport aux précédentes générations. Cependant, les jeunes sont jugés égoïstes (63%), paresseux (53%) et intolérants (53%). Un point de vue étonnamment confirmé par les moins de 30 ans qui se jugent eux-mêmes égoïstes (70%), paresseux (65%) et intolérants (51%). Un sondage qui ne peut prétendre décrire la réalité, sinon celle d'une image de soi dégradée, et donc inquiétante, de la jeunesse.

### **DÉCROCHAGE SCOLAIRE : SUCCÈS DES ÉCOLES DE LA DEUXIÈME CHANCE**

Fin 2011, les Écoles de la deuxième chance confirmeront leur implantation sur 100 sites pour près de 11 500 jeunes qui seront accueillis dans l'année, soit 42% de plus qu'en 2010. Avec 59% de sorties positives, le dispositif confirme son rôle actif dans l'intégration sociale et professionnelle des jeunes adultes sans diplôme, ni qualification.